



Délibération n° 43 / 2013

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille treize, le vingt-deux juillet à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents :

Mme Martine CASTRO, M. Paul CHARLEMAGNE, Mme Sylvie CINÇON, Mme Jasmine DE BLOCK, M. Denis GALINIER, M. Marc GERVAIS, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Brigitte GUILLEBAUD-CLANET, Mme Isabelle IRIBARNE, Mme Monique MARCILLAC, M. Manuel MARTINEZ, M. Jean-Claude MONNET, M. Christophe MOURGUES, M. Bernard PRIOU, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, M. Jacques VERNY.

Absents excusés :

Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Jean-Luc BOTELLA (pouvoir à M. Paul CHARLEMAGNE), M. Yvan CORP (pouvoir à M. Bernard PRIOU), Mme Laurence DOUCET (pouvoir à M. Marc GERVAIS), Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), Melle Laury FAGES (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), M. Mickaël GIL (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC), Melle Oriane LOPEZ (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS).

Absents non excusés:

Mme Anne-Isabelle SILVESTRE.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Personnel communal – Modification du tableau des effectifs – Approbation.

Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au Conseil Municipal :

Conformément à l'art 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de répondre aux besoins de la Commune, notamment à la volonté de renforcer le service urbanisme, il est envisagé de créer un poste de technicien territorial principal de 2^{ème} classe (temps complet, catégorie B).

De plus, afin de maintenir les effectifs du service de police municipale, suite à un récent départ en retraite, il est également envisagé de créer un poste de gardien de police municipale (temps complet, catégorie C).

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins sur les écoles maternelles, et suite à l'obtention du concours par une salariée, il est envisagé de créer un poste d'ATSEM 1^{ère} classe (temps non complet 28/35^{ème}, catégorie C).

Commune de PIGNAN (Hérault)**Délibération n° 43 / 2013****Objet : Personnel communal – Modification du tableau des effectifs – Approbation.**

Enfin, dans un souci de renforcer le service administratif, suite au transfert de personnel issu de la dissolution du SIVOM Vène et Mosson et de nouvelles compétences incombant à la commune, il est demandé de se prononcer sur la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (temps complet, catégorie C).

Le tableau des effectifs du personnel communal sera donc le suivant :

Grade ou emploi	Catégorie	Effectifs budgétaires	Dont TNC
Directeur Général des services	A	1	0
Attaché Principal	A	1	0
Attaché	A	1	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0
Rédacteur Chef	B	1	0
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Hors classe	B	1	0
Chef de service de police municipale	B	2	0
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0
Animateur Territorial	B	1	0
Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	2	0
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	0
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	8	1
Agent de Maîtrise Principal	C	4	0
Agent de Maîtrise	C	2	0
Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	C	2	0
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	8	0
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	25	3
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	C	1	0
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	3	0
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	4	4
Brigadier chef principal	C	2	0
Brigadier	C	1	0
Gardien de police	C	1	0
TOTAL GENERAL		75	8

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- se prononce sur cette modification du tableau des effectifs ;
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Votes :

Pour : 21 (dont 7 pouvoirs)

Abstentions : 7 (M. Jean-Luc BOTELLA, Mme Martine CASTRO, M. Paul CHARLEMAGNE, Mme Brigitte GUILLEBAUD-CLANET, Mme Jasmine DE BLOCK, M. Manuel MARTINEZ, M. Jean-Claude MONNET).

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 15 juillet 2013

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN